

# MED RACE

FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE EN EQUIPAGES

## GARDIENNAGE DU M34

### ➔ Lieu

Centre Municipal de Voile  
Direction du Nautisme et des Plages  
2, Promenade Georges Pompidou  
13008 Marseille

### ➔ Dates

De la fin du Tour de France à la Voie au début de la Med Race

### ➔ Conditions

Remplir la fiche ci-après et la renvoyer soit par mail soit par fax :

- ✓ mail : [viviane.santoni@medrace.fr](mailto:viviane.santoni@medrace.fr)
- ✓ fax : 04.91.81.29.45

Pour toutes questions, merci de contacter Viviane Santoni au 06.19.43.29.03.

Attention : il s'agit d'un partenariat conclu avec la Ville de Marseille. En cas de gardiennage au CMV et de non participation à la Med Race, une indemnité vous sera réclamée pour récupérer votre bateau.



## Direction du Nautisme et des Plages

### FICHE D'ACCUEIL

#### SITE D'ACCUEIL

Bateau: ----- Autre : -----

Période: Du ----- au -----

À terre : ----- A flot :-----

#### **BATEAU**

Série: ----- N° de voile: ----- N° coque:-----

Immatriculation du véhicule tracteur:-----

Immatriculation de la remorque:-----

#### **PROPRIÉTAIRE**

Nom:----- Prénom:-----

Adresse:-----

Tél:----- Mobile: ----- Fax:-----

La Direction du Nautisme et des Plages informe le propriétaire que:

- d'une part, le bateau, la remorque, ainsi que les accessoires doivent être assurés en responsabilité civile. Le bateau doit être stocké en respectant les règles de sécurité, sur un emplacement défini par la D.N.P ou son représentant,
- d'autre part, le propriétaire du bateau est seul responsable des manipulations de son bateau, en particulier pendant les opérations d'élingage et de grutage ainsi que des déplacements qu'il effectuerait sur le site d'accueil

La ville de Marseille décline toute responsabilité pur tout incident, accident, détérioration, dégradation, vol, subi par le bateau, la remorque, le véhicule tracteur sur un des sites d'accueil de la D.N.P.

**Marseille, le**

**Le propriétaire: lu et approuvé**